

Cusset, le 30 janvier 2020

La Ville de Cusset (03) s'empare à nouveau du record de la plus grande galette de France !

Samedi 25 janvier dernier, la Ville de Cusset, le Comité de quartier Cœur de ville et plusieurs acteurs de la ville, ont mis la main à la pâte afin de réitérer l'exploit accompli l'an passé. Un titre convoité des plus gourmand, puisqu'il visait à réaliser la plus longue galette de France... Et c'est à nouveau chose faite ! Avec ses 32,90 mètres, la galette à la frangipane édition 2020, pulvérise le précédent record de 30,59 mètres établi en 2019 !

Un challenge Made in Cusset

Pour rappel, la Ville de Cusset décidait en 2019 de relever le challenge insolite de concevoir une galette géante 100% pur beurre. Une édition qui s'est soldée par une véritable réussite puisqu'il n'aura fallu que 1h30 pour vendre les quelques 1800 parts ! Fort de ce succès, elle décide de renouveler l'exploit cette année. La ville a ainsi, pu compter sur la participation aux fourneaux de nombreux acteurs de la ville : **les boulangeries Décloitre, Porsenna, Lena, Le Fournil de Tara, la Pâtisserie Giza, les restaurants l'Hôtel du Parc, Comme à la Maison mais aussi l'EPHAD de Cusset et la Cuisine Centrale**, équipement communal.

Le terminal de cuisson, **Patàpain** a aussi participé à l'événement en fournissant les 120 fèves qui ont été dissimulées dans la galette géante ainsi que les traditionnelles couronnes. Après des heures de cuisson, tous les acteurs se sont retrouvés sur la Place Victor-Hugo le **samedi 25 janvier** pour mettre en commun le fruit de leur travail. Avec ses 32,90 mètres, la Ville de Cusset s'empare du record de France de la plus longue galette, record validé et visé par Maître Ravon, huissier de Justice.

Une galette hors norme pour une animation festive et solidaire !

470 œufs / 35 kg de farine / 18 kilos de sucre / 18 kilos de poudre d'amande / 7 kilos de crème / 56 kilos de beurre... Ce sont approximativement la quantité d'ingrédients qui ont été utilisés pour concevoir la galette géante répartie en quelque 2189 parts.

La Municipalité a pris en charge l'intégralité de la matière première utilisée par les participants au challenge.

La totalité des parts de galette a été vendue au public venu en nombre pour l'occasion. Cette belle réussite montre aussi l'engagement de toute une ville au profit d'une belle cause car comme elle s'y était engagée, la Municipalité va reverser l'intégralité des bénéfices qui s'élève à 2253 euros à deux associations cussétoises, à savoir l'Association pour le Don du Sang Bénévole de Cusset, et l'association Arthur, association française du syndrome d'Angelman, qui aide les familles touchées par cette maladie génétique. La Ville de Cusset recevra en **Mairie le mardi 11 février à 19h30**, ces deux associations ainsi que l'ensemble des acteurs de l'événement pour procéder à la remise officielle des bénéfices.

Contact presse : Direction de la Communication - Ville de Cusset - Tél : 04 70 30 51 29 - karine.sanchez@ville-cusset.fr

